



INFORMATION CAMPING CORONAVIRUS



Camping et coronavirus : Tout savoir pour votre arrivée

21.07.2021

Information « *Pass Sanitaire* »

D'après le décret, le « **pass sanitaire** » ne devra être présenté qu'**une seule fois** lors de votre arrivée au camping.

Une fois le « **pass sanitaire** » présenté lors de votre arrivée au camping, vous pourrez ensuite profiter de toutes les installations sans avoir à le présenter de nouveau.

Pensez donc, avant votre arrivée au camping, de vous munir de la preuve de :

- Un test RT PCR ou antigénique de moins de 48h, ou,
- Un certificat de vaccination attestant que vous avez reçu les 2 doses (à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet), ou,
- Un certificat de rétablissement de la COVID-19 – Test PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Seuls les adultes doivent présenter l'un de ces éléments, les enfants de moins de 18 ans ne sont pas concernés !

Pour votre confort, votre bien être, et passer un excellent séjour parmi nous, nous vous remercions de suivre les consignes affichées, et partagées par notre équipe.

Bonnes Vacances